



DU 28 AVRIL AU 2 MAI  
2025

## TRAVAUX DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

POUR L'ENSEMBLE  
DES USAGERS DE LA  
MUNICIPALITÉ

### QUAND

LE JOUR 8 H À 12 H ET  
DE 13 H À 16 H

IMPACTS SUR L'EAU  
DU ROBINET PENDANT  
CES TRAVAUX

- Bien que les travaux soient réalisés le jour, il se peut que certains résidents notent de **faibles réductions de pression** durant les nettoyages.
- La coloration de l'eau peut légèrement changer pendant ces travaux. Si une coloration rouge-brun est notée, il est recommandé de **laisser couler les robinets** jusqu'à l'obtention de la couleur habituelle de l'eau.
- Attention à la lessive durant la période des travaux.

Merci de votre habituelle  
collaboration.



DISTRIBUTION  
DE COMPOST **SAMEDI  
17 MAI 2025**



LES 5, 6 ET 7 MAI  
2025

## RAMASSAGE DE BRANCHES

Veuillez placer les branches en bordure  
de la route au plus tard dimanche le  
4 mai mais seulement 5 jours  
avant la semaine de la collecte.

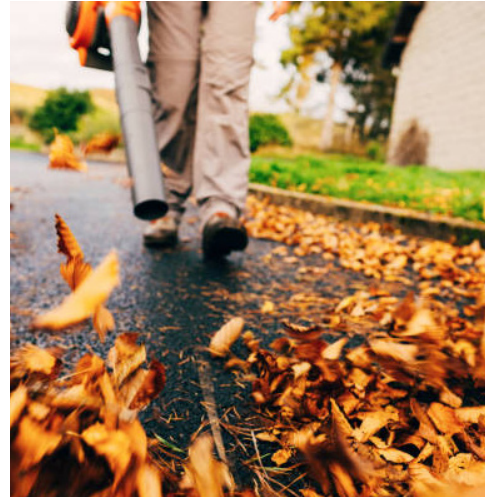
Pour être ramassées, TOUTES les  
branches doivent obligatoirement  
respecter les conditions suivantes :

- Le diamètre des branches doit être d'une grosseur maximale de 3 pouces et doivent être élaguées, c'est-à-dire enlever les petites branches afin de permettre l'insertion dans l'équipement.
- Les branches doivent être placées en bordure de la route, les gros bouts vers le chemin.
- Aucune bûche, aucune souche et aucune racine ne sera acceptée;
- Les branches ne doivent pas contenir de débris/déchets (ex. : pierres, morceaux de métal, cordes, déchets végétaux).
- La quantité et le volume ne doivent pas excéder les dimensions permises pour cette collecte (soit 30 pieds de long x 9 pieds de profond x 4 pieds de haut).

Veuillez noter que les  
haies de cèdres ainsi que  
leurs retailles **ne seront pas**  
ramassées.



Vous devez joindre les services  
administratifs au 450 456-3363 ou  
par courriel à [reception@st-clet.com](mailto:reception@st-clet.com)  
avant le 2 mai 2025, à 12 h,  
pour laisser vos coordonnées.



LES JEUDIS 8 ET 22 MAI  
2025

## COLLECTE DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

Gazon, herbes et feuilles

Petites retailles de haie

Résidus de jardins et de  
plates-bandes

Petites branches et petites  
racines (moins de 1 cm de diamètre  
et longueur maximale de 60 cm)

### CONSIGNES

- Seuls les sacs de papier sont acceptés (sans broches ou attaches de plastique).
- Les sacs doivent être au bord de la rue avant 7 h le jour de la collecte (et pas plus tôt que 5 jours avant).
- Il est préférable de garder vos sacs à l'abri des intempéries jusqu'au jour de la collecte.
- Les souches et les bûches ne sont pas admises.
- La collecte se fait en un seul tour de la municipalité.

### Quantités illimitées

N'oubliez pas que vos résidus verts et vos feuilles sont aussi acceptés dans votre bac brun ! Le compost vous sera par la suite redistribué pour vos projets d'aménagement.

D'autres alternatives pour se  
débarrasser des feuilles

- ✓ Déchiquetez-les en passant la tondeuse.
- ✓ Compostez-les.

